



Bernard Arnault – Premier de Cordée

Bienfaiteur ou Prédateur ? (publié janvier 2019) Bernard Arnault (B.A) première fortune de France, constitue un parfait symbole de ces premiers de cordées, qui ont bâti une fortune sur des pratiques bien douteuses. (voir la [vidéo](#)) En 1974, à 25 ans, B. A, propulsé à la direction de l'entreprise familiale vieille de 50 ans, n'attendra pas 2 ans pour la revendre à 40 millions de francs, soit environ 27 millions € actuels. En 1982, s'offrira l'opportunité de sa vie avec le dépôt de bilan du groupe textile du Nord Boussac. Dior en est le fleuron et les candidats à la reprise se bousculent, mais B.A saura faire jouer ses relations de haut niveau et surtout n'hésitera pas à garantir le maintien de l'emploi pour être l'heureux élu. Deux ans plus tard, une fois les subventions reçues, il démantèlera le groupe et supprimera des milliers d'emplois (Pour le désastre social, voir le film "Merci patron" de François Ruffin). Puis il construira méthodiquement son empire du luxe, le groupe LVMH, composé aujourd'hui d'entreprises prestigieuses qui lui assureront la fortune. Mais sa soif d'enrichissement ne connaît pas de limites, et pour la satisfaire B.A emploiera tous les moyens, échanges de très bons procédés avec les présidents successifs, contrôle de la presse, grande opacité dans les montages financiers de son groupe, présence avérée dans les paradis fiscaux... Ainsi en 40 ans, sa fortune (73,2 milliards € en 2017) a été multipliée par 3000, alors que la richesse produite en France (le PIB) n'a été, dans le même temps, multipliée que par 1,5. Enfin dans sa course folle pour échapper à l'impôt en France (quel bel exemple !!!) B.A a peut être bien franchi la ligne jaune de la fraude fiscale, comme certaines affaires semblent le démontrer aujourd'hui et elles sont nombreuses!!!

La démesure dans l'enrichissement

En 1974, Bernard Arnaud, jeune polytechnicien de 25 ans appartenant à la grande bourgeoisie du Nord est propulsé à la direction de l'entreprise familiale créée par son grand père maternel en 1926, dans le secteur du BTP.

Il la revendra au bout de 2 ans, pour 40 millions francs de l'époque, équivalent à 27,4 millions € actuels, et réinvestira dans le secteur de l'immobilier puis du luxe. (selon le compte rendu du livre d'Airy Routier : « l'Ange exterminateur, la vraie vie de Bernard Arnault » paru en 2004)

Quelques 40 années plus tard, B.A est classé première fortune de France avec un patrimoine de plus de 73 milliards €, soit 3000 fois la somme héritée en 1976.

Et pourtant durant cette même période le PIB mesurant la richesse produite en France (le fameux gâteau à partager) n' a même pas doublé (x 1,5).

Une richesse multipliée par 3000 pour Bernard Arnault, et par 1,5 pour l'ensemble de la collectivité, et voilà comment l'enrichissement de quelques uns entraîne l'appauvrissement du plus grand nombre.

L'affaire Boussac Dior

Tout commence dans années 80, quand le groupe textile du Nord, Boussac, employant 22 000 salariés est placé en règlement judiciaire. Mais la présence de DIOR dans le groupe suscite bien des convoitises.

Dans ses mémoires et leçons « A propos de Boussac », Gérard Belorgey, haut fonctionnaire chargé de suivre la restructuration du groupe Boussac, fera ce constat

« Maurice Biderman, Pierre Bergé, Bernard Tapie et Bernard Arnault sont candidats à la reprise. Arnault s'est souvenu qu'il est roubaisien et que ses parents sont voisins des Willot. Il fait jouer la solidarité nordiste et parvient à séduire e les propriétaires de l'empire Boussac. Il apporte 40 millions de francs et obtient des fonds du Crédit Lyonnais, de la banque Lazard, et de partenaires industriels comme Elf et Total ...

Et surtout il s'engage auprès de Maignon à garantir l'emploi et la survie du Groupe, en s'interdisant son démantèlement. Fabius est séduit et naïvement abandonne 380 millions de francs de créances sur Boussac et promet 400 autres sous forme d'aides diverses. Evidemment, la promesse d'un Arnault ne vaut que pour celui qui y croit : dès 1988, le démantèlement du groupe est engagé... »

Devenu ainsi propriétaire de Dior, B.A bâtira alors, un véritable empire du luxe, dénommé aujourd'hui LVMH, incluant les

marques les plus prestigieuses : Vuitton, Moët, Hennessy ...

Dans la plus grande opacité

Pour son patrimoine professionnel

Comme affirmé sur le site « Zone bourse »

« les sociétés de Bernard Arnault sont complexes : la holding de tête, Groupe Arnault SAS, contrôle Montaigne Finance, qui contrôle la Financière Agache, qui contrôle 70% de Christian Dior (cotée en Bourse), qui contrôle la Financière Jean Goujon, qui contrôle 47,5% de LVMH (également coté). Il faut suivre... »

Pour son patrimoine personnel

B.A aime cultiver le secret, cependant la presse a fait état d'une île privée , d'un château , de nombreuses résidences en Région Parisienne, Saint Tropez, en Belgique, aux USA ..., mais aussi un jet privé qualifié de véritable palace volant, un bateau de croisière luxueux , etc ...

Un lobbying politique décomplexé

A partir des années 80, B.A s'emploiera à lier des liens qualifiés d' « amicaux » avec les gouvernants.

Sous Mitterrand, le soutien de Fabius fut décisif dans l'affaire Boussac (voir plus haut).

Sous Chirac, il obtiendra une loi sur le mécénat très avantageuse et B.A ne sera pas ingrat, il offrira une place à vie pour Bernadette Chirac dans le Conseil d'administration de LVMH , rémunérée entre 15000 et 30 000 euros , pour quelques heures de réunion (selon le document de référence 2017 de LVMH).

Avec Sarkozy, c'est une amitié de longue date, il a été le témoin de son mariage avec Cécilia en 1996 et fut l'un des invités au Fouquets pour fêter la victoire du candidat en 2007, il obtiendra le bouclier fiscal et ...

Sous Hollande, qui viendra inaugurer en 2014 la fondation Louis Vuitton, il obtiendra le CICE, le plafonnement fiscal, la loi travail ...

Enfin sous Macron, les démonstrations d'amitié sont affichées sans la moindre décence , Brigitte Macron effectue toutes ses sorties officielles habillée en Vuitton. Et lors d'un dîner à la maison blanche , seuls deux grands patrons étaient présents dont B.A qui a eu le privilège suprême d'être installé à la table des présidents (Trump et Macron). Cela lui vaudra la disparition de l'ISF, la taxe unique sur les dividendes ...

Une presse muselée

L'intervention est directe dans les médias possédés *Les Échos*, l'hebdomadaire *Investir* et Radio Classique et plus récemment Le Parisien : en témoigne cette prise de position des journalistes du Parisien.

« *Bernard Arnault s'invite trop souvent dans les pages du Parisien* ». C'est la sonnette d'alarme que tirent les délégués du syndicat national des journalistes (SNJ) au sein du journal. (Site : Arrêt sur Image) »

L'intervention est indirecte : suppression de toute publicité dans tout journal osant la critique, comme ce fut le cas pour le journal « Le Monde »

« l'homme d'affaires, et première fortune française, a décidé de retirer la publicité prévue par son groupe dans les pages du journal *Le Monde* jusqu'à la fin de l'année : soit 600 000 euros environ de recette publicitaire en moins pour le quotidien, révèle, mercredi, *Le Canard enchaîné*. » (Médiapart 15 novembre 2017).

Des scandales dévoilés

Dans les années 2010, B.A a tenté de prendre la nationalité belge pour bénéficier des avantages fiscaux de la Belgique, mais ce pays le lui a refusé et la réaction en France « Casse toi pauvre riche » fut quelque peu humiliante!!!! dut, alors y renoncer.

Les paradis papers

Selon l'enquête « Paradise papers » menée en 2017 et telle que relatée sur le site de capital.fr :

« A en croire les Paradise Papers, le patron de LVMH Bernard Arnault a réalisé des montages financiers lui permettant d'acquérir un patrimoine dans différents paradis fiscaux »

Et l'article cite Jersey pour une luxueuse propriété, l'île de Malte pour le yacht, l'île de Man pour le jet privé et le Luxembourg pour des placements financiers.

B.A n'a pas nié la réalité des faits, il a simplement assuré que tout avait été fait légalement, à croire que la légalité s'adapte aux caprices du milliardaire.

Une affaire d'espionnage aux frais du contribuable

En 2008, B Squarcini directeur des services secrets (DRCI) aurait mobilisé 2 équipes d'agents pour mener une enquête, en dehors de tout cadre judiciaire au profit de B.A et au frais du contribuable. Pour ce fait là, B Squarcini vient, en 2018, d'être mis en examen pour abus de confiance. (selon un article Médiapart du 4 décembre 2018)

Une fausse domiciliation ?

Selon l'enquête de « Pièces à conviction », de mars 2018, Bernard Arnault, patron de LVMH, aurait fait l'objet d'un redressement fiscal d'un milliard d'euros.

Les autorités belges auraient transmis son dossier fiscal à la France en raison de leurs doutes sur une éventuelle fausse domiciliation en Belgique.

Le groupe LVMH dément!! Mais pas le ministre français du budget, Christian Eckert, qui sans citer B.A confirme que « des dossiers importants concernant des personnes connues ont donné lieu à des redressements et à des pénalités ».

Une utilisation intensive du mécénat d'entreprise

La loi sur le mécénat

En 2003, la loi Aillagon, sous couvert d'incitation au mécénat culturel, a en fait permis aux grandes entreprises faire leur publicité aux frais du contribuable.

Dans un rapport publié en novembre 2018, la cour des comptes soulignera à de très nombreuses reprises : la trop grande générosité du dispositif en terme de réduction fiscale (60% des dépenses) et la trop grande faiblesses des contrôles (les chômeurs apprécieront).

Et La fondation Louis Vuitton

Cette fondation est un musée de grand luxe, situé dans les beaux quartiers parisiens et dont la construction a débuté en 2007 pour finir en 2014 et qui accueille des expositions.

Dans son rapport, la cour des comptes émettra de sévères critiques sur ce bâtiment :

– Importance des déductions fiscales

« Les ressources de la Fondation Louis Vuitton sont d'un montant exceptionnel par rapport à celles couramment observées dans le secteur des fondations.

La réduction maximale d'impôt pour l'ensemble des entreprises du groupe LVMH concernées s'élève, sur la base des contributions versées, à 518,1 M€ pour les onze premiers exercices, soit 47,1 M€ par an en moyenne.....

Initialement annoncé à 100 M€ HT, le coût du bâtiment TTC s'est finalement établi à 790 M€. «

– Manquement aux déclarations

La cour des comptes relève aussi un manquement de la Fondation à ses obligations déclaratives vis-à-vis de l'Etat en 2016, ce qu'elle considère d'autant plus regrettable que les formalités imposées aux fondations d'entreprises apparaissent peu contraignantes.

Mais aucune sanction n'a été prise pour pénaliser cette défaillance.

– Absence de désintéressement

« En tout état de cause, l'importance des retombées en termes d'image et de notoriété dans les cas précédemment évoqués tend à réduire, voire abolir, la distinction entre mécénat et parrainage. Le bénéficiaire retire de l'opération peut être proche de l'apport financier, même s'il est mieux identifié et valorisé dans le cas du parrainage »

Mais une conclusion étonnante (amitié avec Macron ?)

« La Fondation d'entreprise Louis Vuitton, n'appelle pas d'observations quant à la régularité de son fonctionnement. La Cour relève toutefois un mode d'établissement de ses programmes d'action pluriannuels qui s'éloigne des pratiques observées par ailleurs et de l'objectif qui leur a été assigné par le législateur »

Le financement d'une œuvre classée d'intérêt patrimonial majeur

Depuis 2002, les dépenses engagées par les entreprises pour financer l'acquisition d'une œuvre considérée comme d'intérêt patrimonial majeur au profit d'un musée sont déduites à hauteur de 90%, de l'impôt sur le bénéficiaire. Une fois de plus c'est le contribuable qui paie l'apparente générosité des actionnaires.

Selon un article de Médiapart du 17 avril 2018, le musée du Louvre a récemment fait appel à des dons pour l'acquisition d'un livre d'heures ayant appartenu à François Ier, dont le coût de 10 millions € paraît exorbitant. En effet, en 2010, un autre magnifique livre d'heures de François Ier, daté de 1539/1540, avec un portrait du roi à genoux, a été adjugé en Grande Bretagne, pour 337 250 livres ? Soit moins d'un demi million en euro. Qu'est ce qui justifie la différence de valeur de ces deux ouvrages ? Nul ne le sait.

Et B.A jouant au grand seigneur contribue à l'acquisition de cette œuvre pour 7,88 millions d'euros, mais sa générosité est effectuée au frais du contribuable puisque il déduira 7,1 millions des impôts de LVMH. Une fois de plus B.A réalise une belle campagne de communication sur le dos de la collectivité.

En conclusion le premier de cordée n'est qu'un prédateur qui s'est enrichi au détriment de la collectivité, des services publics et du pouvoir d'achat du plus grand nombre.

Sources

« L'accès à la puissance économique de Bernard Arnault (1974/1989) – Compte rendu du livre d'Airy Routier « l'ange exterminateur, la vraie vie de Bernard Arnault »
Revue Challenges sur les 500 plus grandes fortunes

« A propos de Boussac » Volume 1 Mémoires et leçons – Claude Belorgey
Site de Zone Bourse
Site : Capital Entreprises et Marchés
Document de référence 2017 : LVMH
Article Médiapart du 15 novembre 2017
Arrêt sur Images article du 17 février 2018
Site capital : article sur les paradise papers du 8 novembre 2017
Article Médiapart du 4 décembre 2018
Emission pièces à conviction de mars 2018
Rapport Cour des Comptes sur le soutien public au mécénat d'entreprise – novembre 2018
Article Médiapart 17 avril 2018

URL de l'article : <https://www.cuisinedespateurs.com/bernard-arnault-premier-de-cordee/>